

Le Directeur Général de l'Agence Française de Développement,  
Vu le code monétaire et financier, et notamment son article R. 515-16 ;  
Vu le décret du 15 avril 2026 portant nomination de M. Christophe LECOURTIER dans les fonctions de Directeur Général de l'Agence Française de Développement, publié au Journal Officiel de la République Française le 16 avril 2026 ;

## DÉCIDE :

Délégation est donnée à Madame Amaële LEMOINE, Directrice du Département Achats Groupe, à l'effet de signer, au nom du Directeur Général, l'ensemble des actes, correspondances, décisions, contrats relatifs à l'exercice des attributions du Département Achats Groupe visées au recueil d'organisation et des attributions des services de l'AFD, tel qu'éventuellement modifié.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Amaële LEMOINE, Directrice du Département Achats Groupe, la délégation de signature visée à la présente décision peut être exercée par Madame Miora RAHARIRIACA, Responsable de la Division Optimisation des Achats, Madame Alexia ZERR, Responsable Adjointe de la Division Optimisation des Achats ou Madame Cathie VU REMOND, Responsable de la Cellule Pilotage de la Performance Achats.

La présente décision entrera en vigueur le lendemain de sa publication sous forme électronique sur le site Internet de l'AFD.

Fait à Paris, le 23 juin 2026  
En un exemplaire original

**Le Directeur Général**  
**Christophe LECOURTIER**